



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

**Objet de la délibération**

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : VOTE DES TARIFS  
2021**

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2020.09.011**

## **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : VOTE DES TARIFS 2021**

### **Rapporteur : Stéphane LOHÉZIC**

Le vote des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est habituellement effectué avant le 1<sup>er</sup> juillet pour l'année n+1. En raison du COVID-19, cette date a été repoussée par ordonnance au 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour 2021.

En 2020, il avait été acté de réaliser une année de transition avant une éventuelle nouvelle hausse pour s'aligner sur les tarifs nationaux.

Dans les textes, il est prévu une indexation annuelle automatique (qui ne dépend donc pas des décisions des collectivités) de l'ensemble des tarifs sur l'inflation. Les montants actualisés des tarifs de droit commun sont publiés, comme dans le cadre du régime actuellement en vigueur, dans la circulaire annuelle de la Direction Générale des Collectivités Locales relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux et sont indiqués ci-après dans le tableau.

Ce taux d'inflation applicable pour les tarifs 2021 est de +1.5%.

Il avait été convenu qu'à compter de 2021, une nouvelle hausse progressive des tarifs de la TLPE devait être engagée afin d'atteindre les tarifs maximums autorisés par la loi.

En raison du contexte économique actuel et des effets du COVID, il est proposé d'augmenter les tarifs de de 1.5% pour obtenir les tarifs applicables en 2021 comme indiqué ci-dessous et de remettre la hausse progressive des tarifs à 2022.

	<b>Tarifs maximums permis par la loi (par m<sup>2</sup>)</b>	Tarifs 2020	Tarifs 2021 (application de l'indexation automatique)
Publicités	<b>21.40€</b>	20.80€	21.10€
Support Numérique	<b>64.20€</b>	62.50€	63.50€
Enseignes – 12m <sup>2</sup>	<b>21.40€</b>	18.30€	18.60€
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	<b>42.80€</b>	36.60€	37.10 €
Enseignes + 50 m <sup>2</sup>	<b>85.60€</b>	71.10€	72.20€

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants, articles L2333-6 à L2333-15, articles R2333-10 à R2333-17,

**Vu** le Code de l'environnement et ses articles L581-1 à L581-45,

**Vu** la circulaire du 24 septembre 2008 sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

**Vu** la lettre du Préfet du Morbihan en date du 19 février 2020 informant les collectivités locales de l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur le Publicité Extérieure devant être votés avant le 1er juillet 2020 pour une application au 1er janvier 2021, délai reporté au 1<sup>er</sup> octobre dans le cadre de l'ordonnance précitée,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 août 2020  
**Vu** l'avis de la Commission Ressources en date du 7 septembre 2020,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** les tarifs de la TLPE proposés ci-dessus applicables en 2021.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU